JAGA 2012

L'AFRIQUE PREND SON DESTIN EN MAIN

UNE AFRIQUE QUI INVENTE SA GOUVERNANCE

(PRAIA, CAP VERT)

Note d'orientation de l'Atelier 4 : Promouvoir une gestion adaptée et inclusive des affaires publiques

Première Section

Associer tous les acteurs de la société à la gestion des affaires publiques

Problématiques

- Les questions relatives à la gestion des affaires publiques restent le monopole d'une frange minoritaire de la société : élites administratives et politiques, personnes économiquement ou intellectuellement nantis

- Sont tenus à l'écart de ces questions, les personnes et groupes ressortant des catégories populaires : travailleurs informels, jeunes et femmes laborieux, personnes scolairement ou économiquement peu nanties.

- Cette exclusion pourrait être considérée comme relevant des facteurs suivants :

  - Les pouvoirs des catégories populaires restent faibles et inopérant dans le cadre des limites actuelles de la démocratie représentative (jeu électoral faussé, accessibilité limité aux fonctions électives, construction et perception biaisée des clivages politiques) ;

  - Les gestionnaires publics les tiennent pour peu légitimes, incompétents ou immatures à traiter de la chose publique et les perçoivent plus souvent comme faisant partie du problème (ils sont dangereux) que de la solution aux problèmes posés (désordre urbain, assainissement, …)

Problématiques (suite)

- Du fait de la survivance d'une culture autoritaire, les rapports entre gouvernants, gestionnaires publics et groupes populaires se traduisent généralement sous le mode du conflit, laissant peu de place au dialogue.

- Les catégories populaires tendent parfois à intérioriser leur exclusion ou même à les naturaliser, en adoptant les représentations des groupes qui les dominent.

Conséquence de tout ce qui précède :

- Un degré élevé de violence caractérise les rapports entre l'Etat et la société dans bien des pays

- L'impuissance des groupes populaires les acculent à la violence

- L'action de l'Etat s'appui davantage sur les répertoires de la coercition que sur ceux de la persuasion et de la négociation.
- Des choix pourtant salutaires d'action publique deviennent impopulaires du fait du déficit de communication entre Etat et groupes concernés.

Enjeux des travaux

S'inspirer des expériences, débattre et dégager les modalités à partir desquelles on peut:

- Amener les gestionnaires publiques à reconnaitre l'intérêt ou à comprendre le rôle positif de l'implication des catégories populaires ou d'authentiques corps intermédiaires qui en sont issues dans les choix en matière d'action publique.

- Amener les catégories populaires à s'organiser et acquérir par leur organisation le pouvoir de se faire entendre, de négocier, et de faire valoir leurs intérêts sans plus qu'il soit nécessaire qu'elles recourent à l'expédient de la violence.

- Reproduire les bonnes expériences en matière dialogue entre gestionnaires publics et catégories populaires en matière de choix et de mise en œuvre d'actions publiques.

Deuxième section

Inventer une autre manière de concevoir la « gestion des affaires de la cité »

Problématiques

- La démocratie représentative est censée organiser la représentation des divers intérêts et courants d'opinions au sein des instances de pouvoir (exécutifs et législatifs) ; sauf que son fonctionnement actuel dans bien des pays tend à limiter cette représentation : mode de scrutin excluant les minorités, verrouillage des mécanismes d'alternance, omnipotence des majorités au sein des institutions etc.

- Les Oppositions sont réduites à l'impuissance face au pouvoir des gouvernements et des partis qui contrôlent l'exécutif avec de surcroit l'ensemble des ressources de l'Etat.

- L'action politique au sein des Oppositions, réduites qu'elles sont à la portion congrue dans la distribution des trophées politiques, présente peu d'incitation et favorisent du coup des comportements d'opportunisme et de transhumance politique. Les partis en sortent ainsi fragilisés et le jeu démocratique perd de même son efficacité.

- Dans ce jeu où la majorité consacre le monopole absolu sur les trophées politiques et les prérogatives de l'Etat, l'intérêt des partis semble complètement subsumer l'intérêt de l'Etat. De sorte que la continuité même de l'Etat est perçue comme incertaine à l'épreuve des alternances.

Enjeux des travaux

Il est donc question de réfléchir aux conditions et recommandations pouvant aider :

- La protection des organisations et des procédures qui peuvent assurer la vigueur et la pérennité de nos démocraties représentatives.
- La promotion de la représentation des minorités et de la parité au sein des institutions représentatives
- La promotion des modes de représentations qui reflètent les mutations à l'œuvre au sein des sociétés africaines;
- La reconnaissance de la place des oppositions dans les institutions de l'Etat;
- La promotion politique des groupes économiquement défavorisés par des modes d'allocation appropriés de financement politique sur fonds publics;
- L'adoption d'accords minima sur les orientations fondamentales de l'Etat entre différences forces politiques indépendamment de leurs doctrines et intérêts respectifs .

Troisième section

S’appuyer sur une société civile active pour une gestion publique équitable

Problématiques

- L'action du gouvernement et de l'administration devrait en principe viser la satisfaction du citoyen. Laquelle ne peut être appréciée, mesurée et concrétisée qu'avec celui-ci.

- Ce qui suppose l'implication du citoyen, la prise en compte de ses aspirations dès le stade de l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre des politiques publiques.

- A cet égard, les citoyens à travers les organisations qu'ils mettent en place dans le cadre de la société civile, doivent disposer d'un droit de participation à l'élaboration ou à l'évaluation des politiques publiques.

- Ce droit à participation nécessite pour être exercé de manière effective, efficace et efficience que les citoyens disposent de moyens d'actions suffisants. En l'occurrence, une solide consécration normative de ce droit assortie de la protection suffisante du droit à l'information et d'autres droits civiques connexes.

- Une mise en condition des acteurs relativement à l'exercice de la démocratie participative

Enjeux des travaux

Il est donc question de réfléchir à partir de diverses expériences et de formuler des recommandations relatives :

- Aux modalités d'une juridisation du droit à participation des citoyens aux affaires publiques;
- Aux outils pouvant favoriser la mise en condition des acteurs, nécessaire pour une mise en œuvre efficace et harmonieuse du droit à participation et de la démocratie participative aux échelles pertinentes de l'Etat;
- Aux modalités d'une mise en œuvre des mécanismes de démocratie participative sans discrimination fondée sur le genre, le niveau d'instruction etc.

Quatrième section

FORMER LES GESTIONNAIRES PUBLICS AU SERVICE DE LA SOCIETE

Problématiques

- Le service public a besoin de disposer à toutes les échelles, d'agents compétents comprenant et connaissant leur société, acquis à une conception de l'Etat au service des gens, évoluant à la mesure de leurs besoins et des défis qu'imposent les changements dans le monde.

- La formation doit jouer un rôle important à cet effet. Les diverses institutions de formation aux affaires publiques en Afrique ont été à l'origine conçues dans le cadre d'Etats autoritaires, servant davantage de moules conservateurs pour la formation des élites publiques. Les inclinant davantage à une attitude de commandement plutôt que de service vis-à-vis de leurs concitoyens.

- Ce secteur de formation reste pour l'essentiel le monopole des Etats. Les réformes qui s'y opèrent le sont sans contrôle des citoyens. Favorisant ainsi une tendance à la reproduction conservatrice.

- Sous l'influence de la vague néolibérale, les investissements privés en matière de formation, sont pour l'essentiel canalisés vers les carrières du marché, négligeant les affaires publiques.

Enjeux des travaux

Il s'agit de voir dans quelle mesure :

- Le problème de la formation des agents publics en Afrique peut être posé à travers une interpellation forte des Etats à la lumière des défis qui interpellent le continent à l'horizon 2060.

- Des passerelles de partenariat peuvent être établies entre l'initiative non gouvernementale et les Etats pour un renouvellement de la formation aux affaires publiques.

- Un réseau interafricain de formation aux affaires publiques associant à la fois l'Association des villes africaines (CGLU – Afrique), les centres et instituts de formation des fonctionnaires territoriaux et les Écoles nationales d'administration existantes, pourrait être mis en place.

- Les expériences novatrices en cours d'élaboration ou déjà mise en œuvres pourraient inspirer des chantiers communs entre acteurs présents.

FIN